



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3216

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Quartier Moncey - Requalification de la place Pierre Simon Ballanche - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3216**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Quartier Moncey - Requalification de la place Pierre Simon Ballanche - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objectif d'ouvrir la procédure de concertation au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme pour le projet de requalification de la place Pierre Simon Ballanche à Lyon 3°.

Dans le cadre de la requalification globale de cet espace, la Communauté urbaine de Lyon a lancé des études pour alimenter la réflexion sur le devenir possible de cet espace, l'objectif étant d'ouvrir cet espace public avant de le restructurer.

La proposition validée en comité de pilotage du projet directeur "Moncey-Voltaire-Guillotière" de novembre 2009 consiste en la fermeture d'un des 2 passages traversant sous le CLIP et en la démolition des bâtiments appartenant à la Communauté urbaine, situés 9-11, rue Paul Bert et 10-12, rue Moncey

En 2010-2011, afin de répondre aux dysfonctionnements constatés sur cet espace public, un certain nombre d'actions ont été réalisées : suppression du marché sauvage, fermeture par grilles du passage Turenne sous le CLIP, installation de jardinières sur la place Pierre Simon Ballanche.

L'élaboration d'un programme précis s'est avérée nécessaire pour définir la vocation, le statut et le devenir de cet espace public en vue de sa requalification et engager les études de maîtrise d'œuvre. Le prestataire Plan B architectes-urbanistes a été missionné en juin 2011 pour la réalisation de ce programme. A ce jour le diagnostic a été réalisé. Les éléments de programme, à leur achèvement, seront mis à disposition au moment de la concertation.

Il est nécessaire d'engager d'ici la fin de l'année une consultation afin de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre. Celle-ci aura pour mission :

- de réaliser les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place Pierre Simon Ballanche à partir du programme d'aménagement sur la base du scénario validé,
- de définir le programme de travaux du projet.

Les objectifs poursuivis pour cette opération sont les suivants :

- intervenir sur la voirie pour améliorer les conditions de circulation (redressement de la rue de Turenne, typologie de voirie : espace partagé, etc.),
- développer la qualité de l'espace public et améliorer le cadre de vie (réaménagement de la place, plantations, cheminement, etc.),
- intervenir sur le bâti par un traitement qualitatif des abords (traitement des passages sous le CLIP, traitement des abords, etc.).

La réalisation de cet espace public implique l'organisation d'une concertation préalable, conformément à l'article L 300 du code de l'urbanisme.

La procédure se déroulera selon les modalités suivantes.

Un dossier de concertation sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture :

- à l'Hôtel de ville de Lyon,
- à la mairie du 3^e arrondissement de Lyon,
- à l'Hôtel de communauté.

Ce dossier comprendra notamment :

- le rappel du contexte général de l'opération,
- le rappel des objectifs de l'opération,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce dossier pourra en tant que de besoin, être complété par des éléments d'information supplémentaires pendant toute la durée de la période de concertation.

- au moins une réunion publique sera organisée. Le lieu et la date de cette réunion sera portée à la connaissance du public par avis administratif.

Un avis administratif annonçant le début de la concertation sera affiché aux emplacements réservés aux publications officielles de l'Hôtel de communauté, à l'Hôtel de ville de Lyon et à la mairie du 3^e arrondissement de Lyon.

Un avis sera, par ailleurs publié dans au moins 2 journaux locaux afin d'informer la population de ce projet et de la tenue de cette concertation précisant la date d'ouverture.

La concertation prendra fin en fonction de l'avancement du projet, sachant qu'elle ne pourra être inférieure à une durée d'un mois, et le public sera averti de la date de clôture par l'affichage d'un avis administratif et sa publication dans au moins 2 journaux locaux. Cette publicité (affichage et publication) interviendra dans un délai de 15 jours avant la date effective de la clôture.

A l'issue de la concertation, le bilan de celle-ci sera approuvé par le Conseil de communauté qui en délibérera ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les objectifs poursuivis pour l'aménagement de la place Pierre Simon Ballanche à Lyon 3^e,

b) - les objectifs et les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement de la place Pierre Simon Ballanche à Lyon 3^e, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

2° - Autorise monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable prévue aux articles L 300-2 et L 300-1 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.